

Service de Transport

Demande d'accommodement spécial ou Adresse alternative

Informations importantes :

- *Ce formulaire doit être rempli et signé par le parent/tuteur et soumis à l'école avec un chèque du montant total.*
- *Les chèques sont payables à la « Commission scolaire New Frontiers ».*
- *Des modalités de paiement peuvent être prises en nous appelant au 450-691-6955.*
- *Toutes les demandes ne peuvent pas être acceptées ; la priorité est normalement donnée à nos jeunes élèves.*
- *Les demandes sont valides pour l'année scolaire en cours et ne sont pas reportées d'une année à l'autre.*
- *Les services ne peuvent pas être garantis toute l'année et sont soumis à disponibilité. Dans le cas improbable où des sièges seraient nécessaires pour les nouveaux étudiants au cours de l'année, ou si un itinéraire de bus devait être modifié, le service des transports déterminera quels étudiants n'ont plus de sièges disponibles ; un remboursement au prorata sera émis.*
- *Les accommodements spéciaux ne peuvent pas créer de nouveaux arrêts ou détours d'itinéraires.*
- *Les demandes reçues avant le 23 juin entreront en vigueur le premier jour d'école. Les demandes reçues entre le 23 juin et la date limite du 30 septembre entrent en vigueur après le 15 octobre.*